

**Avis du Gouvernement du land concernant les résolutions du Conseil Rhénan  
adoptées le 4 décembre 2017 à Karlsruhe**

- 1. Levée des obstacles au marché intérieur dans la région du Rhin Supérieur**
- 2. Corridor Rhin-Alpes**
- 3. Protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau dans la région du Rhin Supérieur**
- 4. Enseignement de la langue du voisin, français et allemand, le long de la frontière linguistique français-allemand dans la région du Rhin Supérieur**
- 5. Perspectives INTERREG VI : Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur - État des lieux de la transposition de la stratégie 2020 / Actualisation de la stratégie 2030**
- 6. Création d'un secrétariat commun du Rhin Supérieur**

## **1. Levée des obstacles au marché intérieur dans la région du Rhin Supérieur**

Le Gouvernement du land salue la levée des obstacles au marché intérieur dans la région du Rhin Supérieur.

La résolution du Conseil Rhénan se réfère principalement à la question du détachement de travailleurs. A ce sujet, il constate notamment que toute une série d'obstacles bureaucratiques et de réglementations ont été érigés qui entravent ledit détachement. Le Conseil revendique donc différentes facilités pour le détachement de travailleurs.

Le Gouvernement du land estime, également en termes de politique économique, qu'il est important de ne pas créer d'obstacles bureaucratiques inutiles pour permettre notamment aux petites et moyennes entreprises d'exercer une activité transfrontalière. Le ministère de l'Économie, des transports, de l'agriculture et de la viticulture est d'ores et déjà intervenu en la matière auprès du gouvernement français, et ce conjointement avec les ministères de la Sarre et du Bade-Wurtemberg, afin de prévenir le durcissement prévu pour la transposition de la directive sur le détachement de travailleurs en France.

Le Gouvernement se félicite du fait que la France, suite à une initiative commune des länder de Rhénanie-Palatinat, Sarre et Bade-Wurtemberg, a renoncé à ses plans de prélever un forfait de 40 euros par demande de détachement et par travailleur détaché. Le Gouvernement français a annoncé d'autres mesures pour simplifier la procédure administrative de détachement.

Maintenant, il s'agit de poursuivre les entretiens communs afin de trouver des réglementations susceptibles d'agiliser davantage les procédures administratives à accomplir par les entrepreneurs et artisans allemands exerçant une activité transfrontalière en France.

L'une des priorités revient à la formation transfrontalière des jeunes. Sur le plan opérationnel, cette priorité se manifeste d'un côté par le projet INTERREG V A- « Réussir sans frontière », et de l'autre, par le Certificat Euregio délivré aux jeunes qui, à l'issue de leur formation, font un stage chez une entreprise dans un pays voisin.

## 2. Corridor Rhin-Alpes

Le Gouvernement du land tient à réorienter le fret de la route vers le rail, afin de soutenir le principe d'un développement durable.

La ligne ferroviaire destinée au trafic de marchandises qui traverse la vallée du Rhin Moyen compte parmi les trajets les plus fréquentés en Europe. Les revendications portant sur la mise en place de voies alternatives adéquates et sûres (n° 4) et sur l'association de la réorientation du fret vers le rail à des mesures qui garantissent un haut niveau de sécurité pour le transport de marchandises dangereuses et une protection efficace contre le bruit, ainsi que sur l'utilisation d'un matériel roulant à faible émission de bruit, revêtent une importance particulière pour la Rhénanie-Palatinat.

Toute étude et tout développement sur le corridor Rhin-Alpes et l'exploration de voies alternatives doit toujours tenir compte de la qualité de vie des habitants et de l'attractivité des villes et communes sises le long des voies ferrées, tout en veillant à préserver la qualité du haut Rhin Moyen classé Patrimoine mondial.

Dans ce contexte, il convient de signaler que la nouvelle ligne Troisdorf – Mainz-Bischofsheim sur le corridor Rhin Moyen, figurant à l'actuel schéma directeur des voies ferrées intégré dans la loi allemande sur l'aménagement des voies ferrées fédérales, a uniquement été classée « projet besoins potentiels », mais pourra être reclassée « besoins prioritaires ».

### Informations complémentaires :

La résolution a principalement trait à des mesures déjà en cours pour l'aménagement du corridor Rhin-Alpes, à des résolutions antérieures et à des questions qui concernent la Suisse et l'Italie.

La nouvelle ligne ferroviaire du corridor Rhin Moyen a fait l'objet d'un débat à l'occasion de la réunion de la commission Économie et transport du 16 janvier 2018. En outre, la résolution du Conseil Rhénan au sujet du corridor Rhin-Alpes a été soumise à la commission Economie et transports lors de sa réunion du 15 février 2018.

### **3. Protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau dans la région du Rhin Supérieur**

La résolution du Conseil Rhénan vise en premier lieu une plus grande implication des communes et communautés de communes à l'heure de coordonner les mesures de protection contre les crues du Programme Intégré du Rhin, ainsi qu'une meilleure coopération et un échange d'informations et d'expériences.

C'est ainsi qu'il invite « les États concernés » à coordonner davantage les mesures du Programme Intégré du Rhin. Le Programme Intégré du Rhin est un programme du land de Bade-Wurtemberg destiné, entre autres, à la mise en œuvre des mesures convenues pour restaurer la protection contre les crues, délibérées par la Commission permanente instaurée en vertu de la Convention entre la République fédérale d'Allemagne et la République Française au sujet de l'aménagement du Rhin entre Kehl/Strasbourg et Neuburgweier/Lauterbourg adoptée le 4 juillet 1969. La coordination est donc assurée déjà depuis de nombreuses années.

L'échange d'informations et d'expériences souhaité au sujet de la préservation des rivières, lacs et plans d'eau s'est d'ores et déjà institutionnalisé à différents niveaux, dont la Commission Internationale pour la Protection du Rhin, et se réalise aussi dans le cadre de projets transfrontaliers.

#### **4. Enseignement de la langue du voisin, français et allemand, le long de la frontière linguistique français-allemand dans la région du Rhin Supérieur**

Le Gouvernement du land soutient pleinement la résolution du Conseil Rhénan et s'en félicite.

Le concept revendiqué existe déjà depuis de nombreuses années dans le Rhin Supérieur. C'est ainsi qu'en 2013, la Conférence du Rhin Supérieur, lors de sa séance plénière annuelle, a adopté la Charte pour le Plurilinguisme dans le Rhin Supérieur et son programme d'actions concrètes. Les objectifs font l'objet d'une discussion régulière au sein du groupe de travail Éducation et formation et sont des éléments essentiels de ses mandats. En 2015, la Journée des enseignants du Rhin Supérieur était également dédiée au plurilinguisme. Récemment, la Conférence sur la coopération transfrontalière franco-allemande a incorporé cet objectif dans la « Déclaration de Hambach » adoptée le 6 avril 2017.

Contrairement aux déclarations politiques sur l'enseignement de la langue du voisin, la réalité au niveau des écoles est bien différente. Au Bade-Wurtemberg, il est prévu de réduire le nombre de postes d'enseignants du français pour faire des économies. En Alsace, les effectifs ne cessent de baisser dans les classes d'allemand. Malheureusement, les tendances sont similaires en ce qui concerne les classes de français en Rhénanie-Palatinat.

Pour cette raison, la SGD Süd à Neustadt et sa section « Coopération transfrontalier dans le Rhin Supérieur » ont édité une carte avec toutes les écoles du Palatinat qui proposent l'enseignement du français. Cette carte comprend tous les types d'établissements. Elle a d'ores et déjà fait l'objet d'un débat au sein du groupe de travail Éducation et formation et elle a incité les représentants du Bade-Wurtemberg à élaborer une carte similaire pour leur land.

Actuellement, la mise à jour de la carte pour l'année scolaire 2018-2019 est en cours et se fait en collaboration avec l'ADD. Ensuite, elle sera mise à la disposition de toutes les administrations de tutelle de chacun des établissements et fera l'objet de discussions à l'occasion des réunions des chefs de section. L'existence de cette carte sera, entre autres, signalée à l'occasion de la « Semaine de l'enseignement du français » qui aura lieu à Landau.

Le Gouvernement du land poursuit activement une politique de promotion ciblée du plurilinguisme, de la capacité d'évoluer dans un milieu interculturel et des compétences européennes. Dans ce contexte, l'apprentissage du français, langue du voisin, revêt une importance primordiale.

Au niveau des structures d'accueil de la petite enfance, le land de Rhénanie-Palatinat soutient plusieurs projets transfrontaliers. C'est ainsi qu'il prend en

charge 60% des frais de personnel pour un éducateur francophone dans le cadre du programme « Apprendre la langue du voisin ». Il s'agit de familiariser les enfants allemands et français dès le plus jeune âge avec la langue du partenaire. L'apprentissage de cette langue est censé établir les bases d'un échange transfrontalier. L'objectif de cet enseignement n'est pas celui d'atteindre un niveau objectivement quantifiable, mais plutôt de faire naître chez les enfants, par un contact ludique avec la langue française, une vocation durable pour celle-ci pour qu'ils approfondissent leurs connaissances de leur propre chef. Actuellement, 186 établissements se sont inscrits au programme (chiffre au 1<sup>er</sup> avril 2017).

En outre, le land soutient le projet de l'État allemand « Écoles Maternelles / Bilinguale Kindertageseinrichtung – Elysée 2020 » qui est basé sur la Charte de qualité franco-allemande pour les écoles maternelles bilingues signée le 22 janvier 2013. Les écoles maternelles en France, tout comme les structures d'accueil de la petite enfance en Allemagne, ont pour mission d'assurer chez les enfants accueillis une maîtrise suffisante de la langue de scolarisation et de socialisation du pays en question pour leur permettre de suivre dans de bonnes conditions le cycle d'enseignement suivant. Pour cette raison, il faudra assurer le passage à une école primaire qui enseigne la langue française (ou allemande). L'objectif est de mettre en réseau d'ici l'an 2020 un total de 200 établissements bilingues. Depuis lors, les établissements d'accueil de la petite enfance qui se portent candidat à ce label de qualité supplémentaire intitulé « Écoles Maternelles / Bilinguale Kindertageseinrichtung – Elysée 2020 » présentent leurs concepts bilingues français-allemand. Entretemps, 35 établissements ont d'ores et déjà été certifiés en Rhénanie-Palatinat (total Allemagne : 145 établissements ; total France : 71 établissements). L'objectif de certifier d'ici l'an 2020 au moins 200 établissements a donc déjà été atteint.

Grâce à une coopération qui s'est développée au fil des décennies et à la proximité géographique de la Rhénanie-Palatinat à ses régions partenaires francophones, il existe la possibilité d'entretenir des échanges intensifs sans obstacles financiers et logistiques excessifs et d'y associer un grand nombre d'élèves. En Rhénanie-Palatinat, le français constitue donc pour l'ensemble des élèves une voie royale et directe vers le plurilinguisme, la capacité d'évoluer dans un milieu interculturel et les capacités européennes. L'enseignement du français le long de la frontière linguistique franco-allemande dans la région du Rhin Supérieur constitue un maillon essentiel dans la réalisation de ces objectifs éducatifs et un bilinguisme approximatif, tout en tenant compte de l'accessibilité de cet enseignement pour tous les milieux.

Le ministère de l'Éducation de Rhénanie-Palatinat poursuit les efforts actuels visant à promouvoir davantage la langue du voisin dans la région du Rhin Supérieur. Les programmes d'échanges d'élèves individuels y contribuent largement : C'est ainsi que le programme Schuman proposé et réalisé à intervalles réguliers par les administrations de tutelle a été étendu à l'ensemble du territoire du land dans le but de faire augmenter le nombre d'élèves participants. Le programme Schuman organise des échanges individuels entre la Rhénanie-Palatinat et la Sarre avec le Luxembourg, la Wallonie en Belgique et la Région Grand Est en France et est ouvert aux élèves de la 8<sup>e</sup> jusqu'à la 10<sup>e</sup> classe.

Hormis cela et en échange avec les autres länder, l'on examine en permanence des formats innovateurs susceptibles de contribuer de manière efficace et durable au renforcement des compétences linguistiques en Rhénanie-Palatinat et profiter pleinement des ressources existant dans les régions frontalières.

## **5. Perspectives INTERREG VI : Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur - État des lieux de la transposition de la stratégie 2020 / Actualisation de la stratégie 2030**

Depuis la fondation de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur (RMT) en 2010, la coopération transfrontalière dans la région du Rhin Supérieur est sortie des sentiers battus par la création d'un maillage étroit des acteurs politiques, économiques, scientifiques et de la société civile. Avec sa Stratégie 2020 « Agir et se développer ensemble », la RMT veut atteindre les objectifs suivants :

- faire de l'espace du Rhin Supérieur une « région d'innovation et de la connaissance » ;
- développer une économie compétitive et durable ;
- associer les habitants aux projets et renforcer l'identité commune ;
- mettre en place d'une gouvernance à plusieurs niveaux.

Les objectifs stratégiques de la RMT peuvent être considérés comme étant très proches des trois priorités de la Stratégie Europe 2020, à savoir une croissance intelligente (développer une économie basée sur la connaissance et l'innovation), une croissance durable (promouvoir une économie plus verte, plus compétitive et plus efficace dans l'utilisation de ses ressources) et une croissance inclusive (promouvoir une économie à fort potentiel d'emploi qui favorise la cohésion sociale et territoriale). La politique de cohésion européenne figure parmi les instruments les plus importants qui permettront à la région du Rhin Supérieur d'atteindre les buts de la Stratégie UE 2020 et de réussir les objectifs de la stratégie RMT. Au cas où la future Commission de l'UE élaborerait une nouvelle stratégie post-Europe 2020, le Gouvernement du land tirera parti de ses possibilités d'intervention. D'après les informations actuellement disponibles, la Commission en exercice n'a pas prévu d'actualiser cette stratégie.

Pour l'instant, il est prévu que les partenaires du Rhin Supérieur commenceront cette année avec l'actualisation de la Stratégie RMT 2030. Celle-ci est censée servir de base pour déterminer les contenus prioritaires du futur programme INTERREG A « Rhin Supérieur ».

Le Gouvernement du land participera activement à ce processus, tout comme d'autres acteurs de Rhénanie-Palatinat. Hormis cela, la Rhénanie-Palatinat sera également partie prenante au processus d'élaboration de la Stratégie 2030 dans le cadre de la décision à prendre sur les modalités de la refonte du Système d'Information Géographique du Rhin Supérieur (GeoRhena) et des analyses sur



la nécessité d'actualiser le Cadre d'orientation de l'aménagement du territoire de la région du Rhin Supérieur.

La Région Métropolitaine Rhin-Neckar (*Metropolregion Rhein-Neckar / MRN*) s'associerait aussi volontiers au processus stratégique de la RMT et estime que la gestion du virage numérique, et plus particulièrement la numérisation et la mise en réseau intelligente des infrastructures publiques, pourrait figurer parmi les actions prioritaires.

Dans ce contexte, la MRN considère qu'il existe, entre autre dans le domaine de la mise à disposition et de l'utilisation de données ouvertes, des leviers très concrets pour faire avancer la standardisation technique et juridique, mais aussi le développement et la mise à l'essai d'applications utiles concrètes en la matière. Parmi les champs d'application potentiels de la mise en réseau intelligente, il faut citer p. ex. la mobilité transfrontalière ou la coopération concrète au sujet des TIC dans les domaines de l'éducation, de la santé ou de l'administration. La MRN, en sa qualité de région modèle numérique réunissant plusieurs länder et bénéficiant d'un financement du Ministère fédéral de l'Économie et de l'énergie et du Ministère fédéral des Transports et des infrastructures numériques, apporterait volontiers ses travaux déjà effectués en amont et serait également prête à participer activement aux entretiens et travaux prévus pour préparer la nouvelle période de financement dans le cadre du programme INTERREG VI.

## **6. Création d'un secrétariat commun du Rhin Supérieur**

Le Gouvernement du land se félicite de la volonté du Conseil Rhénan de se doter d'un secrétariat permanent afin d'améliorer la continuité et de délester les administrations chargées d'assumer ces fonctions. Un secrétariat permanent pourra prendre en charge toutes les tâches nécessaires à la préparation et au suivi de l'ensemble des travaux du Conseil Rhénan, ce qui serait une contribution considérable pour intensifier davantage la coopération fructueuse. Hormis cela, il pourra également servir d'interlocuteur pour recueillir des questions. Pour l'instant, les fonctions du secrétariat du Conseil Rhénan sont assurées à tour de rôle par la collectivité territoriale qui le préside.

Le Gouvernement du land estime qu'il serait judicieux de le rattacher géographiquement au secrétariat de la Conférence du Rhin Supérieur et aux bureaux des coordinateurs de la Région Métropolitaine Trinationale (RMT) du Rhin Supérieur auprès du Pôle de compétences pour les questions transfrontalières de Kehl. Ceci permettrait d'améliorer davantage la concertation et la communication globales en matière d'activités transfrontalières, ceci également avec les Eurodistricts et le réseau de villes, ainsi qu'avec les Piliers Economie, Sciences et Société Civile sous la houlette de la RMT.

La question de savoir si la création d'un secrétariat permanent du Conseil Rhénan pourra bénéficier d'un cofinancement du programme INTERREG V A « Rhin Supérieur », sera examinée tout le long du concours pour la présentation de projets. Toutes les demandes de subvention approuvées par le groupe de travail INTERREG seront transmises au comité de suivi du programme.

Hormis cela, le financement d'un secrétariat permanent incombe aux collectivités territoriales représentées au sein du Conseil Rhénan.